

BioSenic annonce l'émission de droits de souscription au bénéfice de membres du conseil d'administration

Saintes – Belgique, 12 avril 2026, 20 h30 - [BioSenic](#) (Euronext Bruxelles et Paris : BIOS) annonce aujourd'hui qu'un total de 130.572.455 droits de souscription ont été émis dans le cadre du plan de droits de souscription de la société, dont 111.202.160 droits de souscription ont été alloués au bénéfice des membres du conseil d'administration.

Cette émission fait suite à la mise en œuvre de la décision prise par le comité de nomination et rémunération de BioSenic lors de sa réunion du 27 décembre 2025, par laquelle le comité de nomination et rémunération avait recommandé au conseil d'administration d'octroyer ces droits de souscription aux administrateurs. L'émission est réalisée conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2025, qui avait approuvé le plan de droits de souscription et autorisé le conseil d'administration à émettre des droits de souscription dans le cadre du capital autorisé. La documentation relative à cette assemblée générale est disponible dans la [section investisseurs](#) du site internet de BioSenic.

À propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie qui possède une longue expérience scientifique et clinique dans le domaine de l'orthopédie et des thérapies régénératives. Elle s'est spécialisée dans le développement clinique de thérapies pour la réparation des os et du cartilage.

BioSenic se concentre désormais sur un développement conjoint, avec 4Moving Biotech SAS, d'une thérapie modificatrice de la maladie, à base de GLP-1 à usage vétérinaire, en particulier pour la récupération après une chirurgie ligamentaire chez les chiens. Biosenic se concentre également sur la recherche et l'identification d'autres partenariats potentiels.

BioSenic est basée à l'Avenue Léon Champagne 3, 1480 Saintes (Tubize), Belgique. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.biosenic.com>

Pour plus d'informations, merci de contacter :

BioSenic SA

Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek, administrateur-délégué ad interim

Tel : +32 478 27 68 42

investorrelations@biosenic.com

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs soient exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.